

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
DOLBEAU-MISTASSINI, TENUE LE 30 MAI 2016 À (19 h 00) AU LIEU ORDINAIRE
DES SÉANCES DU CONSEIL**

SONT PRÉSENTS : **MADAME LA CONSEILLÈRE CLAIRE NÉRON
MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL SAVARD
MADAME LA CONSEILLÈRE FRANÇOISE BERGERON
MONSIEUR LE CONSEILLER LUC SIMARD
MONSIEUR LE CONSEILLER PASCAL CLOUTIER
MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMI ROUSSEAU**

**FORMANT QUORUM ET SIÈGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE SON HONNEUR
LE MAIRE M. RICHARD HÉBERT**

**SONT AUSSI
PRÉSENTS :** **ME. ANDRÉ COTÉ, GREFFIER
M. FRÉDÉRIC LEMIEUX, DIRECTEUR GÉNÉRAL
MME. SUZY GAGNON, DIRECTRICE DES FINANCES ET
TRÉSORIÈRE**

**LA SÉANCE EST OUVERTE PAR
SON HONNEUR LE MAIRE RICHARD HÉBERT à 19 h 00**

Résolution 16-05-222

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que monsieur le maire RICHARD HÉBERT mentionne qu'il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 30 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **FRANÇOISE BERGERON**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 30 mai 2016 soit et est adopté tel que mentionné par le maire et comme aucune question n'est venue des personnes présentes, le conseil municipal passe au point suivant.

Résolution 16-05-223

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 9 MAI
2016**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de Dolbeau-Mistassini d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **DANIEL SAVARD**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2016.

Résolution 16-05-224

RAPPORT DE SERVICE - DIRECTION GÉNÉRALE - ADOPTION D'UNE NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE ET DE SON CAHIER DE NORMES GRAPHIQUES

CONSIDÉRANT que la Ville de Dolbeau-Mistassini a inclus dans son plan d'action triennal 2015-2017 le renouvellement de son identité visuelle;

CONSIDÉRANT que la Ville de Dolbeau-Mistassini a mené plusieurs consultations de groupes cibles pour identifier les éléments importants que devraient comporter sa nouvelle identité visuelle;

CONSIDÉRANT que la Ville de Dolbeau-Mistassini a reçu une proposition satisfaisante pour le remplacement de son identité visuelle de la part de la firme mandatée au dossier;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **RÉMI ROUSSEAU**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Ville de Dolbeau-Mistassini adopte comme identité visuelle officielle la nouvelle image présentée dans le cahier de normes graphiques ci-joint à la présente résolution.

Résolution 16-05-225

RAPPORT DE SERVICE- FINANCES- LISTE DES DONS ET SUBVENTIONS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport de service - finances - daté du 30 mai 2016 concernant l'adoption de la liste des demandes de dons et subventions et aide aux organismes laquelle totalise un montant de 5 314,77 \$;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **LUC SIMARD**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal adopte la liste des demandes de subventions et aides aux organismes en date du 30 mai 2016 annexée au présent rapport pour un montant de 5 314,77 \$.

Résolution 16-05-226

RAPPORT DE SERVICE - FINANCES - COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2016

Messieurs les conseillers LUC SIMARD ET PASCAL CLOUTIER se retirent des discussions pour le point suivant.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport de service - finances - daté du 19 mai 2016 où la commission des finances recommande l'adoption de la liste des comptes payés et à payer du mois d'avril 2016 telle que déposée aux membres du conseil municipal totalisant un montant de 1 097 792,26 \$;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **CLAIRE NÉRON**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal adopte la liste des comptes payés et à payer du mois d'avril 2016 et en certifie ainsi la disponibilité des fonds.

Résolution 16-05-227

RAPPORT DE SERVICE- FINANCES- PROTOCOLE D'ENTENTE THÉÂTRE D'ÉTÉ VAUVERT-SUR-LE-SAINT-JEAN, SIGNATURES

CONSIDÉRANT que le théâtre d'été représente un bel attrait touristique;

CONSIDÉRANT que le théâtre d'été génère un bon achalandage au site touristique Vauvert-sur-le-lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT l'importance d'une présentation d'offre d'activités diversifiées pour la clientèle du camping, des vacanciers ainsi que des résidents du secteur Vauvert;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des spectacles 2013 inc. qui propose le projet déposé par monsieur Jacob Lévesque et madame Mélanie Saint-Germain pour présenter une pièce de théâtre d'été à Vauvert pour la période du 4 juillet au 28 août 2016;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **PASCAL CLOUTIER**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal accepte la proposition de **Jacob Lévesque et Mélanie St-Germain producteurs** pour opérer, à titre de promoteur, le théâtre d'été à Vauvert pour la période du 4 juillet au 28 août 2016;

QUE la Ville de Dolbeau-Mistassini accorde une aide financière de 2 620 \$ au promoteur couvrant une partie de sa promotion et de son décor;

QUE la Ville estime et assume le coût du technicien pour un montant de 2 000 \$;

QUE la Ville autorise 50 heures de service à être rendues par le Service des travaux publics afin d'aider au montage et démontage des gradins et de la scène;

QUE la Ville autorise madame Céline Fortin, directrice culturelle et artistique, à signer ledit protocole d'entente à intervenir entre les parties.

Résolution 16-05-228

RAPPORT DE SERVICE - FINANCES - TARIFICATION LOISIRS

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 1614-15 intitulé: Tarification des services municipaux;

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit, à son article 2, que les biens, les services et les activités offerts par les divers services de la Ville pourront faire l'objet d'un mode de tarification, chacune de ces grilles tarifaires étant annexée au présent règlement au fur et à mesure de leur adoption par le conseil municipal par résolution;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter l'annexe 5 intitulée: TARIFICATION LOISIRS;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **FRANÇOISE BERGERON**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal adopte par résolution l'annexe 5 du règlement numéro 1614-15 intitulé: Annexe 5 - Tarification loisirs.

Résolution 16-05-229

RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - AUTORISER LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) À EXÉCUTER DES TRAVAUX LIÉS À LA VOIE CYCLABLE SUR LE LOT 5 831 015 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) doit réaliser des travaux liés à la voie cyclable suite à la construction du nouveau pont;

CONSIDÉRANT que ces travaux devraient se faire en 2018;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **DANIEL SAVARD**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal autorise le MTMDET de réaliser des travaux liés à la voie cyclable sur notre lot 5 831 015 du cadastre du Québec.

Résolution 16-05-230

RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 1640-16 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1020-98 ET SES AMENDEMENTS QUI DÉCRÈTE LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL

Je RÉMI ROUSSEAU donne un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté à une séance ultérieure un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro 1020-98 et ses amendements qui décrète le traitement des membres du conseil municipal;

Conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux (art. 9, T-11.001), le conseil municipal adoptera, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 11 juillet 2016 à 19 h, le règlement numéro 1640-16 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 1020-98 et ses amendements décrétant le traitement des membres du conseil municipal.

Ce règlement contient des dispositions faisant en sorte que :

1. Pour l'année 2016:

La rémunération de base au poste de maire passera de 61 132,32 \$ à 65 023,39 \$ dans lequel est incluse l'indexation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) du Québec tandis que son allocation de dépenses passera de 15 976 \$ à 16 216 \$.

La rémunération passera donc de 77 108,32 \$ à 81 239,39 \$.

Pour l'année 2017:

La rémunération de base au poste de maire passera de 65 023,39 \$ à 68 274,56 \$ plus l'indexation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) du Québec tandis que son allocation de dépenses sera celle décréter par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

La rémunération passera donc de 81 239,39 \$ à 84 490,56 \$ plus l'indexation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) du Québec plus la majoration de l'allocation de dépenses statuée par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

2. Pour l'année 2016:

La rémunération de base au poste de conseiller passera de 9 156,83 \$ à 9 507,76 \$ dans lequel est inclus l'indexation de l'Indice des prix à la

consommation (IPC) du Québec tandis que son allocation de dépenses passera de 4 578,42 \$ à 4 753,88 \$.

La rémunération passera donc de 13 735,25 \$ à 14 261,64\$.

Pour l'année 2017:

La rémunération de base au poste de conseiller passera de 9 507,76 \$ à 9 745,45 \$ plus l'indexation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) du Québec tandis que l'allocation de dépenses passera de 4 753,88 \$ à 4 872,73 \$ plus l'IPC du Québec.

3. La rémunération sera indexée à la hausse pour chaque exercice financier ;
4. Le règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016.
5. Le maire suppléant aura droit à une rémunération additionnelle lorsqu'il remplacera le maire dans l'exercice de ses fonctions.

Cette rémunération sera versée lorsque le maire sera absent de la municipalité plus de trente(30) jours consécutifs.

L'allocation sera versée à compter de la trente et unième (31) journée d'absence jusqu'au retour du maire dans la municipalité.

Cette allocation sera égale à 75 % de la rémunération de base du maire comptabilisée sur une base journalière.

Cette allocation s'ajoute à la rémunération de base du conseiller qui occupera la fonction de maire suppléant.

QUE ce projet de règlement numéro 1640-16 est déposé actuellement au bureau du greffier à l'hôtel de ville de Dolbeau-Mistassini où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures ordinaires de bureau.

Demande de dispense de lecture est faite en même temps que le présent avis de motion et la copie du projet de règlement a été remis aux membres du conseil.

Résolution 16-05-231

RAPPORT DE SERVICE - LOISIRS - PROTOCOLE D'ENTENTE LE CENTRE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DU SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN TOUR SOLIDAIRE POUR LE BURKINA FASO ET L'ÉQUATEUR, SIGNATURES

CONSIDÉRANT que le Centre de solidarité internationale se fait un devoir d'arrêter à tous les ans à Dolbeau-Mistassini comme ville étape, 2016 ne faisant pas exception;

CONSIDÉRANT que la Ville de Dolbeau-Mistassini désire de nouveau accueillir en 2016 le Centre de solidarité internationale;

CONSIDÉRANT que cette activité regroupe plusieurs centaines de cyclistes provenant d'un peu partout en province;

CONSIDÉRANT que cette activité a des retombées de toutes sortes pour notre ville (économique et touristique);

CONSIDÉRANT que la Ville de Dolbeau-Mistassini désire de nouveau être partenaire de cette activité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **LUC SIMARD**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Ville de Dolbeau-Mistassini fournisse tous les services demandés par l'organisme pour un montant maximal d'environ 1 500 \$

QUE la ville verse une subvention de 400 \$ à l'organisme;

QUE le conseil municipal accepte intégralement le protocole d'entente présenté en pièce jointe et autorise son honneur le maire ou le maire suppléant et le greffier à signer ledit protocole.

Résolution 16-05-232

RAPPORT DE SERVICE - LOISIRS - PROTOCOLE D'ENTENTE COMPÉTITIONS DES POMPIERS, SIGNATURES

CONSIDÉRANT que la Compétition des pompiers désire organiser de nouveau en 2016 leur activité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Dolbeau-Mistassini désire être un partenaire dans l'organisation d'une telle activité à l'intérieur de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que la Compétition des pompiers répond à tous les critères reliés à la Politique de soutien à la communauté volet 3.3 Compétitions et tournois et a fourni tous les documents requis ainsi que les annexes A et B;

CONSIDÉRANT que le comité des finances a pris connaissance des différentes demandes de la Compétition des pompiers et celles-ci répondent aux attentes de la Ville de Dolbeau-Mistassini;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **PASCAL CLOUTIER**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Ville de Dolbeau-Mistassini accepte le protocole d'entente concernant la compétition de pompiers et fournisse les services demandés par l'organisme jusqu'à concurrence de 4 000 \$

QUE la Ville verse une somme de 1 500 \$; et

QUE son honneur le Maire ou le Maire suppléant et le Greffier soient et sont autoriser à signer ledit protocole d'entente à intervenir entre les parties.

Résolution 16-05-233

RAPPORT DE SERVICE - RESSOURCES HUMAINES - ENTÉRINER L'EMBAUCHE COMMIS AUX PRÊTS À LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs a besoin de ressources supplémentaires comme commis aux prêts (niveau1) pour la bibliothèque, et ce, afin de combler certains quarts de travail en soirée et de fin de semaine, mais également pour agir à titre de remplaçante;

CONSIDÉRANT que nous avons procédé à un affichage à l'externe en publiant l'offre d'emploi par l'entremise du site Internet et de la page Facebook de la Ville et Emploi-Québec au cours de la période du 11 au 18 mai 2016;

CONSIDÉRANT que suite à cet affichage, nous avons reçu 18 candidatures et qu'après sélection, cinq candidats ont été rencontrés en entrevue;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection était composé de mesdames Pauline Lapointe, directrice des bibliothèques et Marie-Josée Laroche, coordonnatrice des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **CLAIRE NÉRON**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche de madame Marie-Claude Larouche comme employée temporaire à titre de commis aux prêts (niveau 1) en date du 25 mai 2016, et ce, aux conditions prévues à la Convention collective de travail des employés cols-bleus et cols blancs (SCFP local 2468).

Résolution 16-05-234

RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION - TRAVAUX PUBLICS- SERVICE D'ÉLECTRICIEN

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission daté du 19 mai 2016, concernant des services d'électriciens, où le directeur des travaux publics ainsi que l'adjointe administrative mentionnent que des soumissions sur invitation ont été demandées;

CONSIDÉRANT que trois (3) compagnies ont déposé une soumission:

- Les Entreprises Rodrigue Piquette inc., conforme, pour un montant de 23 196,21 \$ taxes incluses;
- L. Demers et fils inc., conforme, pour un montant de 23 911,35 \$ taxes incluses;
- 9157-9565 Qc inc. (SBG Électrique), conforme, pour un montant de 24 702,38 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **FRANÇOISE BERGERON**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal octroie le contrat aux **Entreprises Rodrigue Piquette inc.** pour un montant de 23 196,21 \$ taxes incluses, considérant que la dépense réelle sera en fonction des heures réellement utilisées.

Résolution 16-05-235

RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION - TRAVAUX PUBLICS- FOURNITURE 2016 DE CHLORURE DE SODIUM

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission daté du 19 mai 2016, concernant la fourniture de chlorure de sodium pour l'hiver 2016-2017, où le directeur des travaux publics ainsi que l'adjointe administrative mentionnent que des soumissions sur invitation ont été demandées;

CONSIDÉRANT que trois (3) compagnies ont déposé une soumission:

- Sel Warwick inc., conforme, pour un montant de 23 452,60 \$ taxes incluses;
- Sebci, conforme, pour un montant de 25 294,50 \$ taxes incluses;
- Somavrac, conforme, pour un montant de 26 559,22 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **DANIEL SAVARD**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal octroie le contrat à la compagnie **Sel Warwick inc.** pour un montant de 23 452,60 \$ taxes incluses, considérant que la dépense finale sera en fonction des quantités réellement livrées.

Résolution 16-05-236

RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSION - TRAVAUX PUBLICS- CONTRAT C-2287-2016 - ACHAT D'UNE MINI EXCAVATRICE USAGÉE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumission daté du 20 mai 2016 concernant l'achat d'une mini

excavatrice usagée, où le directeur des travaux publics ainsi que l'adjointe administrative mentionnent que des soumissions sur invitation ont été demandées;

CONSIDÉRANT que six (6) compagnies ont déposé une soumission;

- 9069-9174 Qc inc. (Pagé Sport Canada), conforme, pour un montant de 57 372,53 \$ taxes incluses;
- Équipements Achard, conforme, pour un montant de 63 121,27 \$ taxes incluses;
- Garage René Veilleux, conforme, pour un montant de 71 284,50 \$ taxes incluses;
- Location d'outils Roberval, conforme, pour un montant de 76 918,27 \$ taxes incluses;
- Jean-René Lafond, conforme, pour un montant de 78 700,38 \$ taxes incluses;
- Équipements PINSO ltée, conforme, pour un montant de 86 116,27 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **RÉMI ROUSSEAU**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal octroie le contrat à **9069-9174 Qc inc. (Pagé Sport Canada)**, pour un montant de 57 372,53 \$ taxes incluses.

Résolution 16-05-237

RAPPORT DE SERVICE - TRAVAUX PUBLICS - RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIR 1580-14

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport de service - travaux publics - daté du 19 mai 2016 concernant les dépenses autorisées en vertu de la politique 1580-14 de gestion contractuelle et pouvoir d'autorisation des dépenses et de contrôle budgétaire lesquelles totalisent un montant de 34 345,72 \$ taxes incluses.

CONSIDÉRANT qu'est joint audit rapport de service un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **LUC SIMARD**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal donne suite au rapport de service - travaux publics- daté du 19 mai 2016 concernant les dépenses autorisées en vertu de la politique 1580-14 de gestion contractuelle et pouvoir d'autorisation et de contrôle budgétaire lesquelles totalisent un montant de 34 345,61 \$ taxes incluses.

Résolution 16-05-238

RAPPORT DE SERVICE - TRAVAUX PUBLICS - PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport de service daté du 19 mai 2016, concernant le *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal*, où le directeur des travaux publics ainsi que l'adjointe administrative mentionnent qu'une correspondance provenant du ministre a été reçue et que nous réaliserons des travaux de réfection de la chaussée admissible, selon l'ordre de grandeur de la subvention;

CONSIDÉRANT que les secteurs ciblés sont:

- 7^e Avenue
- rue Savard
- rue Boivin

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **PASCAL CLOUTIER**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal émettre une résolution attestant que nous réaliserons les travaux selon les rues ciblées mentionnées ci-dessus; et

QUE selon les conditions du programme ainsi que de l'ordre de grandeur de la subvention accordée.

Résolution 16-05-239

RAPPORT DE SERVICE - TRAVAUX PUBLICS - TRAVAUX D'AMÉLIORATION CHEMIN D'ACCÈS CAMPING DES CHUTES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport de service daté du 19 mai 2016, concernant le projet de réfection du chemin d'accès du camping des Chutes, où le directeur des travaux publics ainsi que l'adjointe administrative mentionnent qu'une correspondance de la MRC confirmant l'acceptation du projet a été reçue;

CONSIDÉRANT que le projet est subventionné à 100 %, soit à 75 % par le Fonds de développement territorial des ressources et à 25 % par la Vélo route des Bleuets;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **CLAIRE NÉRON**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal émette une résolution, attestant que nous réaliserons les travaux, selon ce qui a été décrit lors de la demande; et

QUE monsieur Denis Boily soit autorisé à signer les documents relatifs à ce projet.

Résolution 16-05-240

RAPPORT DE SERVICE - TRAVAUX PUBLICS - COÛT POUR REFAIRE LES SERRURES EXTÉRIEURES À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport de service daté du 27 avril 2016, concernant l'acquisition de serrures à accès contrôlées, où le directeur des travaux publics mentionne qu'une soumission sur invitation a été demandée;

- S.D.S., conforme, pour un montant de 3 569,97 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'est joint au rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **FRANÇOISE BERGERON**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal octroie le contrat à **S.D.S.** pour un montant de 3 569,97 \$ taxes incluses.

Résolution 16-05-241

RAPPORT DE SERVICE - URBANISME - PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE - FAMILLE OUELLET

CONSIDÉRANT que le 7 mars 2016, par sa résolution numéro 16-03-83, le conseil municipal n'acceptait qu'en partie le plan d'aménagement d'ensemble (PAE) de la famille Ouellet;

CONSIDÉRANT qu'en réponse à cette résolution, les principaux intervenants de la famille Ouellet ont déposé des commentaires d'ajustements (marges, matériaux, etc.) au projet de PAE ainsi que les correctifs pour chaque emplacement;

CONSIDÉRANT le document reçu de monsieur Éric Ouellet le 11 avril 2016 demandant de corriger certains éléments de la dernière version du PAE de façon à ramener des exigences de marges et de matériaux telles que les minimums exigés pour les règlements de zonage et de construction de la Ville;

CONSIDÉRANT les diverses propositions et les calendriers de réalisation;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU du 10 mai 2016 (CU-16-033);

CONSIDÉRANT qu'après avoir pris connaissance des diverses propositions et de la situation dérogatoire de ces occupants (constructions sans permis, non-paiement de taxes, bâtiments dérogatoires, installations sanitaires non conformes, etc.);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **DANIEL SAVARD**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal:

- Accepte que le lac artificiel demeure en place alors qu'il avait été refusé par la résolution 16-03-83;
- Maintient que les installations septiques soient construites avant le 30 juin 2016 concernant les chalets qui demeureront, soit les chalets 2 et 3;
- Maintient que les propriétaires de chalets qui désirent conformer leur bâtiment le réalise en 2016 et précisent que les travaux débutent en juin 2016 et soient terminés avant le 31 décembre 2016;
- Exige que les propriétaires des emplacements 1, 4 et 5 enlèvent tous les bâtiments accessoires (gazebo, garage, remises, remise à bois, remise à moulin, moulin, etc.) avant le 30 juin 2016, sachant maintenant qu'ils ne désirent pas conformer leur bâtiment;
- Tolère la piscine commune jusqu'au 30 septembre 2016, ensuite, elle devra être relocalisée conforme sur un seul emplacement;
- Accepte que les marges et matériaux proposés soient les minimums réglementaires existants alors que dans la résolution 16-03-83 d'autres marges et matériaux avaient été acceptés.

Qu'advenant le non-respect de ces propositions et du calendrier de réalisation, le Service d'urbanisme soit mandaté afin de faire respecter cette résolution en prenant tous les moyens légaux appropriés soit les recours pénaux et civils requis.

Résolution 16-05-242

RAPPORT DE SERVICE - URBANISME - PIIA QUARTIER DES ANGLAIS - 35, AVENUE DES ORMES

Suite à l'intervention de Monsieur Desbiens où il informe le conseil municipal qu'il déposera une demande amendée.

Le conseil municipal reporte ce point à une séance ultérieure après avoir reçu une nouvelle recommandation du comité consultatif d'urbanisme suite à l'analyse de la demande amendée de Monsieur Desbiens.

Résolution 16-05-243

RAPPORT DE SERVICE - URBANISME - PIIA CENTRE-VILLE (AUVENT-FENÊTRES- TROTTOIR) 1470, BOULEVARD WALLBERG

CONSIDÉRANT que le 3 mai 2016, monsieur Ghislain Lamothe déposait une demande pour un projet d'installation d'un auvent en façade ainsi que pour le changement des fenêtres du rez-de-chaussée à l'immeuble commercial situé au 1470, boulevard Wallberg (Taverne l'Abat);

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans une zone où les demandes de permis sont assujetties au règlement numéro 1322-07 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que les documents et les informations déposés permettent d'avoir une bonne compréhension du projet;

CONSIDÉRANT qu'à l'analyse du projet, les membres du CCU ont constaté :

AUVENT : (voir annexe 1)

- Que l'auvent n'est pas fabriqué sur mesure;
- Que l'auvent sera utilisé qu'en période de soleil intense;
- Que l'auvent peut être ouvert à 10 pi de largeur sauf que dans sa demande, le propriétaire précise qu'il l'ouvrira à 5 pi;
- Que l'auvent couvrira 20 pi de la façade;
- Que le dégagement sous l'auvent sera de minimum 8 pi;
- Que le mécanisme d'ouverture sera muni d'un détecteur de grands vents afin qu'il se referme automatiquement;
- Que la couleur proposée sera charcoal tweed de façon à s'harmoniser avec la façade du bâtiment.

FENÊTRES : (voir annexe 2)

- Que le remplacement des fenêtres de façade sera par des fenêtres semblables à celles de la Clinique AZUR située tout près;
- Que les fenêtres seront coulissantes;
- Qu'il y aura enlèvement du muret à la base de façon à poser des portes-fenêtres pour permettre l'accès sur toute la façade;

CONSIDÉRANT qu'après avoir analysé les documents déposés (demandes, photos, etc.) ainsi que les objectifs et les critères du PIIA centre-ville, les membres constatent qu'ils seront rencontrés;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du CCU du 10 mai 2016 (CU-16-034);

TROTTOIR

CONSIDÉRANT que le 13 mai 2016, monsieur Ghislain Lamothe déposait un plan de modification au trottoir situé face à la Taverne L'Abat (voir annexe 3);

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de ce projet par monsieur Denis Boily, directeur des travaux publics (voir annexe 4);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **PASCAL CLOUTIER**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal accepte les esquisses et détails déposés le 3 mai 2016 pour le projet d'un auvent et le changement des fenêtres du rez-de-chaussée pour la façade de l'immeuble commercial situé au 1470, boulevard Wallberg;

QUE le conseil municipal accepte le projet de modification au trottoir présenté le 13 mai 2016 sous réserve que ces aménagements soient temporaires et à ses frais, et qu'advenant que la ville doivent modifier les trottoirs dans ce secteur dans le cadre du projet centre-ville ou d'un quelconque autre projet, ou effectuer une quelconque réparation menant au démantèlement et reconstruction de ces installations, le tout sera aux frais du propriétaire du 1470, boulevard Wallberg.

Résolution 16-05-244

RAPPORT DE SERVICE - URBANISME - PIIA QUARTIER DES ANGLAIS - 1111, RUE DU MOULIN (FENÊTRES ET BALCON)

CONSIDÉRANT que le 2 mai 2016, monsieur Francis Gauthier propriétaire déposait des croquis et photos pour le remplacement de cinq (5) fenêtres du sous-sol ainsi que le balcon arrière surmonté d'un toit pour sa résidence jumelée située au 1111, rue du Moulin;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans une zone où les demandes de permis sont assujetties au règlement numéro 1323-07 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que les documents et les informations déposés (plan et photos) permettent d'avoir une bonne compréhension du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du CCU (CU-16-031, 10 mai 2016);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **LUC SIMARD**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal **accepte** les croquis reçus le 2 mai 2016 pour le remplacement de cinq (5) fenêtres du sous-sol ainsi que le balcon arrière surmonté d'un toit de sa résidence jumelée située au 1111, rue du Moulin.

Résolution 16-05-245

RAPPORT DE SERVICE - RESSOURCES HUMAINES - CONFIRMATION D'EMBAUCHE DE MADAME CHRISTINE SAUVAGEAU À TITRE DE CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION ET RELATION AVEC LE MILIEU

CONSIDÉRANT que madame Christine Sauvageau a été embauchée le 4 juin 2015 comme conseillère en communication et relation avec les citoyens dans le cadre d'un contrat de travail d'une durée déterminée d'un (1) an afin d'expérimenter une nouvelle structure de fonctionnement.

CONSIDÉRANT l'échéance du contrat de travail de Madame Sauvageau le 3 juin 2016;

CONSIDÉRANT le rapport d'évaluation du rendement positif et la recommandation du directeur général et du maire à son sujet,

CONSIDÉRANT que l'analyse des 12 derniers mois a permis de démontrer le réel besoin pour la Ville de Dolbeau-Mistassini de se doter de façon permanente d'une ressource compétente en communication;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **RÉMI ROUSSEAU**

APPUYÉ ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT :

QUE le conseil municipal confirme la structure de fonctionnement de façon permanente et autorise l'embauche de madame Christine Sauvageau comme employée-cadre en modifiant le titre de sa fonction pour celui de conseillère en communication et relation avec le milieu, et ce, aux conditions prévues à la Politique de normalisation des employés-cadres.

Ont voté pour la résolution: Claire Néron, Rémi Rousseau, Daniel Savard, Luc Simard, Pascal Cloutier et Richard Hébert;

A voté contre la résolution: Françoise Bergeron;

Comme la majorité des membres du conseil municipal ont voté pour, ladite résolution est adoptée.

Résolution 16-05-246

RAPPORT DE SERVICE - RESSOURCES HUMAINES - CONFIRMATION D'EMBAUCHE DE MADAME LINA TREMBLAY À TITRE DE PRÉPOSÉE AU SOUTIEN ADMINISTRATIF ET À LA COUR MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que madame Lina Tremblay a été embauchée comme préposée au soutien administratif et à la cour municipale afin d'expérimenter une nouvelle structure de fonctionnement;

CONSIDÉRANT que l'analyse de la période de mise à l'essai a permis de démontrer le réel besoin d'une ressource afin d'effectuer les tâches cléricales et le support administratif à la direction générale, le greffe et la cour municipale;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **LUC SIMARD**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal confirme la structure de fonctionnement de façon permanente et autorise l'embauche de madame Lina Tremblay au poste régulier à temps partiel de préposée au soutien administratif et à la cour municipale, et ce, aux conditions prévues à la Convention collective de travail des employés cols bleus et cols blancs (SCFP local 2468).

Résolution 16-05-247

RAPPORT DE SERVICE - LOISIRS - FEUX D'ARTIFICE FÊTE NATIONALE

CONSIDÉRANT que la Ville de Dolbeau-Mistassini présentera de nouveau en 2016 soit plus précisément le vendredi 24 juin ses feux d'artifice au parc de la Pointe-des-Pères;

CONSIDÉRANT que la Ville de Dolbeau-Mistassini a prévu les sommes nécessaires pour présenter de tels feux d'artifice;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **DANIEL SAVARD**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Ville de Dolbeau-Mistassini verra à engager la firme **PyroSpek** pour un montant de 16 671,38 \$ taxes incluses (voir contrat en annexe); et

QUE la Ville délègue monsieur Claude Godbout à signer pour et au nom de la Ville de Dolbeau-Mistassini les documents pertinents à cette résolution.

Résolution 16-05-248

MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR PIERRE-MICHEL TREMBLAY, DOLMISSOIS D'ORIGINE, QUI S'EST DISTINGUÉ DANS LA CATÉGORIE METTEUR EN SCÈNE DU GALA DES OLIVIERS LE 15 MAI DERNIER

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire parvenir une motion de félicitations à monsieur Pierre-Michel Tremblay, Dolmissois d'origine, qui s'est distingué dans la catégorie metteur en scène lors du gala des Oliviers le 15 mai dernier;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **CLAIRE NÉRON**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de la Ville de Dolbeau-Mistassini fasse parvenir une motion de félicitations à monsieur Pierre-Michel Tremblay, Dolmissois d'origine, qui s'est distingué dans la catégorie metteur en scène lors du gala des Oliviers qui se tenait le 15 mai 2016.

Résolution 16-05-249

MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR SHAYNE GAUTHIER, DOLMISSOIS D'ORIGINE, QUI A ÉTÉ REPÊCHÉ PAR LE BLUE BOMBERS DE WINNIPEG LORS DU REPÊCHAGE DE LA LIGUE CANADIENNE DE FOOTBALL LE 10 MAI DERNIER

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de la Ville de Dolbeau-Mistassini de faire parvenir une motion de félicitations à monsieur Shayne Gauthier, Dolmissois d'origine, qui a été repêché par le Blue Bombers de Winnipeg lors du repêchage de la Ligue canadienne de football le 10 mai dernier;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **FRANÇOISE BERGERON**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de la Ville de Dolbeau-Mistassini transmette les félicitations d'usage à monsieur Shayne Gauthier, Dolmissois d'origine, qui a été repêché par le Blue Bombers de Winnipeg lors du repêchage de la Ligue canadienne de football, et ce, en date du 10 mai 2016.

Résolution 16-05-250

1-C-S: DÉPÔT DE LA PREMIÈRE ÉTUDE BUDGÉTAIRE AU 31 MARS 2016

Madame Suzy Gagnon directrice des finances et trésorière procède au dépôt de la première étude budgétaire au 30 mars 2016 et le conseil municipal prend acte de ce dépôt.

Résolution 16-05-251

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Son Honneur le Maire déclare la période de questions ouverte, et ce, à 19 h 46.

Comme aucune question n'est venue du public, le conseil municipal passe à la période de questions pour les journalistes.

Résolution 16-05-252

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES JOURNALISTES

Son honneur le Maire déclare la période de questions ouverte pour les journalistes, et ce, à 19 h 46.

Après quelques questions venues des journalistes, une proposition est demandée pour la clôture de la séance.

Résolution 16-05-253

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **DANIEL SAVARD**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, et ce, à 19 h 55.

Ce _____

Me. André Coté greffier, greffier

En vertu de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes, je certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles des dépenses sont projetées dans le présent procès-verbal, ce _____

Madame Suzy Gagnon, directrice des finances et trésorière

En vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes je donne mon assentiment aux règlements et aux résolutions adoptées par le Conseil au cours de cette séance ainsi qu'aux obligations et contrats qu'il a approuvés, et dont fait état ce procès-verbal, ce _____

M. Richard Hébert, maire

Président d'assemblée

CE PROCÈS-VERBAL A ÉTÉ ADOPTÉ À LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE CETTE VILLE LE 20 JUIN 2016.